

## ANNEXE 7 : PERFORMANCE

### Axes d'amélioration de la performance pour les PAP 2008

La circulaire 2MPAP-07-431 du 12 mars 2007 a donné les éléments de préparation du volet « performance » du budget 2008.

Sont rappelés ci-dessous (annexe3 de la circulaire 2MPAP-07-431) les axes d'amélioration de la performance dans les PAP2008 et les principes de présentation des objectifs et indicateurs de performance.

#### **1. Les axes d'amélioration de la performance dans les PAP 2008**

Les améliorations de la performance des PAP 2008 devront principalement :

- Présenter une stratégie de performance qui articule les objectifs, identifie des priorités réelles et donne un sens à la démarche de performance de votre programme. Elle se doit d'être ambitieuse et claire et pourra s'appuyer notamment sur les orientations dégagées dans le cadre des réunions de stratégies sectorielles.
- Recentrer vos objectifs et indicateurs sur les principaux enjeux du programme pour rendre plus lisibles les PAP.
- Rééquilibrer les différents axes de la performance avec une augmentation du nombre d'indicateurs d'efficience (en trouvant un équilibre avec la partie JPE des PAP) et d'indicateurs de qualité.
- Entamer la convergence des indicateurs portant sur les fonctions support (informatique, GRH, immobilier,...)
- Améliorer encore la lisibilité des objectifs et des indicateurs
  - Simplifier les libellés (certains sont trop longs aujourd'hui)
  - Harmoniser les libellés des indicateurs des fonctions supports
  - Ajouter les sous-indicateurs nécessaires à la bonne interprétation des chiffres
  - Regrouper les indicateurs qui concourent à mesurer les mêmes actions, sans perte d'information en les présentant comme sous-indicateurs d'un même indicateur.
  - Avoir des sous-indicateurs «secondaires», ou «de contexte» sur lesquels il n'y a pas d'engagement pris (sans cible) mais qui éclairent la lecture du sous-indicateur «principal» qui lui a une cible.
  - Limiter le nombre de chiffres significatifs
  - Bien associer la mesure et le libellé de l'indicateur (en particulier pour les indicateurs d'évolution de...)
- S'engager sur des cibles de résultats traduisant une amélioration de la performance de votre programme.

#### **2. Principes de présentation des objectifs et des indicateurs de performance**

##### **A. La présentation des objectifs comprend :**

- ✓ le numéro de l'objectif ;
- ✓ le libellé de l'objectif ;
- ✓ le cas échéant, la mention « objectif concourant à la politique transversale XX »
- ✓ **une présentation de l'objectif** expliquant et justifiant plus précisément l'objectif, et comportant notamment :

- **L'explicitation des leviers d'action** spécifiques permettant la réalisation de l'objectif ; ces leviers ne doivent pas consister en une augmentation des moyens, mais en toute modalité d'emploi des crédits disponibles permettant d'améliorer l'efficacité de la dépense publique (révisions de dispositifs d'intervention ou de prestation de service, réorganisations, réingénieries de processus, réallocations des moyens, démarche qualité ...).
- **la justification du choix des indicateurs ;**
- la justification des cibles de résultat.

## B. La présentation des indicateurs comprend :

- ✓ le libellé de l'indicateur
- ✓ sa catégorie (citoyen , usager, contribuable)
- ✓ son **année-cible**
- ✓ pour chaque sous-indicateur : l'unité de mesure retenue ; les résultats ; les prévisions ; les valeurs-cible.
- ✓ des précisions méthodologiques, à la suite du tableau de données, comportant :
  - obligatoirement : la source précise des données (ministère/service ou organisme extérieur producteur des données) ;
  - le cas échéant, des explications méthodologiques nécessaires à la compréhension de l'indicateur et à l'appréciation de sa fiabilité.

### **INDICATEUR M1 : Nombre de licences délivrées par les fédérations sportives**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2008 Cible
Millions de licences	Million	15,74		15,89			16,05
Taux de licences par rapport à la population totale	%	25,1		25,1			25,2

#### **Précisions méthodologiques :**

**Sources des données :** Ces données sont obtenues à partir d'une enquête annuelle effectuée par le ministère auprès des fédérations sportives. Les données transmises par les fédérations sont contrôlées par la mission des études, de l'observation et des statistiques (MEOS) du ministère au niveau de leur cohérence interne et de leur évolution. Les chiffres indiqués regroupent les licences stricto sensu et les autres titres de participation délivrés, par exemple, pour une pratique sportive occasionnelle. Les données définitives sont disponibles au mois de septembre de l'année n + 1. Les prévisions et valeur cible résultent d'une extrapolation du taux de croissance constaté pour cette donnée au cours des dernières années, soit 1%.

## **3. indicateurs d'efficacité de fonctions support**

(cf. annexe 6 de la circulaire 2MPAP-07-431)

De nombreux ministères ont introduit des indicateurs de performance sur la fonction support dans les PAP 2006 et 2007. Il convient de faire converger les indicateurs des fonctions support qui peuvent l'être. Cette convergence sera engagée dès les PAP 2008 mais se fera sur plusieurs années.

Selon leur fonction dans le pilotage du programme, ces indicateurs d'efficacité ont leur place soit comme indicateurs de performance s'ils concourent de manière importante à la performance du programme, soit dans la JPE du programme, en principe à la rubrique coûts synthétiques transversaux, s'ils ne font pas l'objet d'une attention particulière.

Leur fonction ne modifie pas leur définition.

Ces définitions sont données en annexes pour les indicateurs relatifs à l'immobilier, à la bureautique et à la gestion des ressources humaines.

Dans la mesure du possible ce sont ces définitions qui seront reprises dans les PAP2008 que ces indicateurs soient mentionnés en JPE ou qu'ils soient indicateurs de performance.